



INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE CARDIOLOGIE
ET DE PNEUMOLOGIE
DE QUÉBEC



POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE

Communiqué interne

COURRIER ÉLECTRONIQUE

DESTINATAIRES : Membres du CMDP
Résidents en médecine et infirmières praticiennes spécialisées
Chefs des unités de soins et services
Direction des soins infirmiers
Direction des services professionnels

EXPÉDITEUR : Julie Racicot, chef du Département de pharmacie (DSP)
Véronique Paradis, conseillère cadre direction des soins infirmiers

DATE : 8 juin 2017

OBJET : **Nouveauté : *Politique relative à l'administration de médicaments critiques sur les unités de soins (DSP-042)***

***** SVP faire suivre au personnel infirmier *****

Vous trouverez ci-joint la nouvelle politique qui décrit les modalités régissant l'administration des médicaments critiques sur les unités de soins, notamment la surveillance recommandée pour chaque médicament et le contexte d'administration. Elle vise à assurer une administration sécuritaire des médicaments et à clarifier la surveillance requise pour chaque médicament de façon à éviter les discussions entre professionnels au moment où la situation est critique. La capacité à effectuer la surveillance clinique recommandée est d'une part déterminée par le matériel présent dans les différents environnements de soins et d'autre part par l'organisation du travail du personnel infirmier. Dans une perspective de stabilisation pré-transfert vers une unité de soins intensifs, l'usage de tous les médicaments figurant à la politique est toutefois autorisé sous supervision médicale directe dans tous les secteurs de l'hôpital. En tout temps, le prescripteur peut bien sûr recommander une surveillance différente de celle proposée dans la politique, en fonction de la finalité thérapeutique. Les modalités de surveillance figurant à cette politique ont également été intégrées au *Guide d'administration intraveineuse des médicaments critiques*.

Merci de votre collaboration.